

Mesures de carte scolaire

Pour la rentrée scolaire 2016, la dotation des emplois du 1^{er} degré affectés au département s'établit à **+ 30 emplois** venant compléter une dotation 2015 de 3627,45 emplois.

L'effectif scolarisé prévu à la rentrée 2016 est de 69 307 élèves, en **augmentation de 42 élèves** par rapport au constat de rentrée 2015.

A la rentrée 2015, 20 emplois ont été affectés à la formation des personnels REP et REP+ dans les circonscriptions, en complément des 8 postes déjà existants à la rentrée 2014. **15 créations d'emplois** a minima sont envisagées à la rentrée 2016.

Le dispositif *Plus de maîtres que de classes* est consolidé avec **4 emplois supplémentaires**. Le dispositif *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans* se voit également doté de **4 dispositifs de plus**, dont 3 implantés en REP+.

Besoins éducatifs particuliers

UP2A

Intégration des primo-arrivants

Un poste et demi d'UPE2A est créé en école pour faciliter l'intégration scolaire en classe ordinaire des élèves primo-arrivants.

- L'école *Trait d'Union* est rattachée depuis le 1^{er} septembre 2015 à l'E.E. *Nordfeld* de Mulhouse (0680984A) ; direction 1 classe en REP+
- Ouverture d'un demi-poste à l'E.E. *Nordfeld* de Mulhouse (0680984A) – M.2
- Ouverture à l'E.E. *Galilée* de Saint-Louis (0681314R) – St-L

Scolarisation des enfants porteurs de handicap

- Ouverture de **2 postes** d'enseignement *Autisme* en poste SESSAD à l'IME *Domaine Rosen* à Bollwiller – ASH

Formation des enseignants

- Ouverture de **2 postes** destinés à l'organisation des actions de formation en éducation prioritaire.

Classe CHAM

- Ouverture de la 2^{ème} classe CHAM à l'E.E. *Cour de Lorraine* à Mulhouse (0681002V) – M.3

Poste à l'étranger

- Fermeture d'un poste à l'école française de Bâle (14000004U)

ULIS école

- Transformation du poste ULIS école 4 à l'E.E. *Anne Frank* de Colmar (0681391T) en poste ULIS école 1.
- Fermeture d'une des deux ULIS école 1 à l'E.E. de Munster (0681517U) – Wintz.

CAT

- Fermeture du poste à l'E.E. *Henri Matisse* de Mulhouse (0681891L) – M.1, non pourvu à la rentrée 2015

Postes en établissement spécialisé

- Fermeture de 3 ETP à l'E.E.P. *Centre La Ferme*, réimplantés à l'ASH, rattachés au Collège *Joliot-Curie* de Wittenheim

Postes de remplacement

ZIL

- Réouverture de 3 postes ZIL non pourvus à la rentrée 2015 :
 - 1 poste à l'E.E. *Bourgfelden* de Saint-Louis (0681405H) – St-L.
 - 1 poste à l'E.P. de *Folgensbourg* (0681591K) – St-L.
 - 1 poste à l'E.E. *Marcel Pagnol* de Huningue (0681831W) – St-L.

Remplacement

- Ouverture de 15 postes de remplacement

Brigade Formation

- Réouverture d'un poste brigade formation non pourvu à la rentrée 2015, à l'E.E. *Georges Sac* d'Illzach (0680890Y)

Décharges de direction

Conformément à la circulaire n° 115-2014 du 03/09/2014 relative au régime des décharges de service des directeurs d'école, les écoles maternelles et élémentaires (ou primaires) suivantes de 8 classes en maternelle et de 8 et 9 classes en élémentaire passent d'une décharge de 0,25 à 0,33 :

- E.M. *Louise Michel* de Kingersheim (0680705X) – Witten.
- E.E. de *Forschwihr* (0680485H) – And.
- E.E. *Saint-Nicolas* de Colmar (0680199X) – Col.
- E.P. *Nathan Katz* de Habsheim (0681718Y) – Ried.
- E.E. *Bartholdi* de Riedisheim (0681807V) – Ried.
- E.P. de *Folgensbourg* (0681591K) – St-L.
- E.P. *Galilée* de Saint Louis (0681343R) – St-L.
- E.E. *Les Abeilles* de Masevaux (0681776L) – Tha.
- E.E. *Fehlacker* de Pfastatt (0681309D) – Wittel.
- E.E. *Louis Pasteur* de Wittenheim (0681472F) – Witten.
- E.E. *Le Village des Enfants* de Kingersheim (0681820J) – Witten.

DECHARGES DE DIRECTION		
	Maternelles ordinaires	Maternelles REP et REP+
Pas de décharge	1 à 3 classes	
1/4 décharge	4 à 7 classes	4 à 7 classes
1/3 décharge	8 classes	-
1/2 décharge	9 à 12 classes	8 à 11 classes
décharge totale	13 classes et +	12 classes et +
	Elémentaires ordinaires	Elémentaires REP et REP+
Pas de décharge	1 à 3 classes	
1/4 décharge	4 à 7 classes	4 à 7 classes
1/3 décharge	8 à 9 classes	-
1/2 décharge	10 à 13 classes	8 à 11 classes
décharge totale	14 classes et +	12 classes et +

Pour information, les écoles suivantes bénéficieront d'une décharge à titre exceptionnel :

- De 0,50 au lieu de 0,33
 - E.E. *Storck* de Guebwiller (0680225A) – Gueb. (9 classes)
 - E.P. d'Ungersheim (0681515C) – Gueb. (9 classes)
- De 0,25 au lieu de 0
 - E.M. *Les Bleuets* de Ste-Croix-en-Plaine (0681053A) – And. (3 classes)

- De 0,58 au lieu de 0,33
E.E. *La Dame Blanche* de Wintzenheim (0681787Y) – Wintz. (9 classes)
+ 0,25 au titre de l'animation du musée du Linge
- De 1,00 au lieu de 0,50
E.E. de Hegenheim (0681504R) – St-L. (13 classes)

Postes spécifiques, modification de décharge de direction

- Fermeture de 0,25 de décharge de direction dans chacun des établissements suivants :
 - IME de Bartenheim (0681581Z)
 - IME *St-Joseph* de Colmar (0681601W)
 - IME *Marie-Jeanne Sirlin* de Dannemarie (0680609E)
 - IEM *Les Acacias* de Pfastatt (0681604Z) (décharge à 0,75 au lieu de 1)
- Fermeture de la décharge de direction totale à l'IDS *Le Phare* à Illzach (0681129H)

Coordonnateurs Réseau

- Fermeture d'un ETP :
 - 2x0,25 pour la circonscription de Thann
 - 0,25 pour la circonscription d'Altkirch
 - 0,25 pour la circonscription d'Andolsheim (poste *Essor du Rhin*)

Modification des écoles, RPI et communes nouvelles

Circonscription d'Altkirch

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Grentzingen, de Henflingen et d'Oberdorf. La nouvelle commune prend le nom de Illtal.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Grentzingen, Henflingen et Oberdorf dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 19 rue Principale 68960 Oberdorf
- Dissolution du RPI Bendorf-Ligsdorf-Lucelle-Winkel en conformité des délibérations des communes de Winkel en date du 6 mars 2015, de Bendorf en date du 12 mars 2015, de Ligsdorf en date du 20 mars 2015 et de Lucelle en date du 27 mars 2015.

Circonscription d'Andolsheim

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Holtzwihr et Riedwihr. La nouvelle commune prend le nom de Porte du Ried.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Holtzwihr et de Riedwihr dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 23 rue Principale BP 40602 68320 Holtzwihr. Décisions ne modifiant pas la structure de l'école.
- Fusion de direction entre l'école maternelle (0681518F) et l'école élémentaire (0680180B) du groupe scolaire *Louis Hoffert* de Wolfgantzen en conformité avec la délibération du conseil municipal en date du 4 février 2016. Direction 3 classes en élémentaire (0680180B). Cette école devient primaire.

Circonscription de Guebwiller

- Fermeture de l'école maternelle « Les Remparts » de Guebwiller 0680666E.
Transfert des 2 classes et des élèves vers l'école maternelle « Charles Kienzl » 0680667F de Guebwiller.
Délibération du conseil municipal de Guebwiller du 20 janvier 2016

Circonscription d'Illfurth

- Arrêté préfectoral du 19 novembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Spechbach-Le-Bas et de Spechbach-Le-Haut. La nouvelle commune prend le nom de Spechbach.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Spechbach-Le-Bas et de Spechbach-Le-Haut dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 41 rue de Thann 68720 Spechbach-Le-Haut
- Arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Brunstatt et de Didenheim. La nouvelle commune prend le nom de Brunstatt-Didenheim.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Brunstatt et de Didenheim dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 388 avenue d'Altkirch 68350 Brunstatt

Circonscription d'Ingersheim

- Arrêté préfectoral du 14 juillet 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Kaysersberg, Kientzheim et de Sigolsheim. La nouvelle commune prend le nom de Kaysersberg Vignoble.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Kaysersberg, Kientzheim et de Sigolsheim dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : Hôtel de Ville – 39 rue du Général de Gaulle 68240 Kaysersberg

Circonscription de Thann

- Arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes d'Aspach-Le-Haut et de Michelbach. La nouvelle commune prend le nom d'Aspach-Michelbach.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de d'Aspach-Le-Haut et de Michelbach dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : Place de Rochetoirin 68700 Aspach-Le-Haut
- Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Mortzwiller et de Soppe-Le-Haut. La nouvelle commune prend le nom de Le Haut Soultzbach.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Mortzwiller et de Soppe-Le-Haut dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 40 rue Principale 68780 Mortzwiller

- Arrêté préfectoral du 12 novembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes d'Ammertzwiller et de Bernwiller. La nouvelle commune prend le nom de Bernwiller.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes d'Ammertzwiller et de Bernwiller dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 2 rue des Ecoles 68210 Ammertzwiller
- Arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 portant sur la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des communes de Masevaux et de Niederbruck. La nouvelle commune prend le nom de Masevaux-Niederbruck.
Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.
La commune nouvelle est substituée aux communes de Masevaux et de Niederbruck dans les syndicats dont elles étaient membres.
Adresse de la commune nouvelle : 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny B.P 24 68290 Masevaux cedex